

UN PLAN VÉLO SANS PRÉCÉDENT

Dans un territoire entre ville et campagne, Cœur d'Essonne Agglomération a toujours placé l'éco-engagement au cœur de son ADN. La question des mobilités douces y prend donc une valeur toute particulière. Un travail d'étude minutieux, inscrit au Projet de Territoire, a abouti sur un Plan vélo pour la période 2021-2023, adopté à l'unanimité par le Conseil communautaire du 17 décembre.



Cœur d'Essonne Agglomération porte une politique engagée en faveur des modes de déplacement doux, en particulier du vélo. L'Agglo a ainsi souhaité se doter d'un Plan vélo à la hauteur de ses ambitions écologiques, fruit d'une concertation engagée avec ses 21 villes et des associations de cyclistes. Ce plan sur trois ans définit une série d'actions bien concrètes pour développer l'usage du vélo au quotidien sur l'ensemble du territoire autour de trois axes stratégiques.

Comme l'a souligné le Président, Éric Braive, « ce plan vélo est très ambitieux, aussi bien sur ses objectifs que sur son financement. Le travail constant avec les 21 villes a permis de répondre à leurs attentes et besoins. Il a conduit à cet engagement d'une extension soutenue du maillage existant, à l'unanimité des élus de Cœur d'Essonne Agglomération ».

1) Développer les itinéraires cyclables

Le Plan vélo intègre l'aménagement de 22 nouveaux itinéraires vers les principaux pôles générateurs de trafic du territoire comme les gares, les zones d'emplois, les collèges et les lycées, ainsi que les zones commerciales, qui viendront compléter les 19 pistes et les 190 kilomètres existants. Le déploiement s'effectuera en trois phases entre 2021 et 2023 selon un schéma directeur d'itinéraires cyclables. L'objectif? Proposer un maillage plus complet du territoire, adapté aux vélos et aux besoins de déplacements du quotidien. Il sera accompagné d'un schéma directeur de jalonnement cyclable, afin d'assurer la mise en œuvre d'une signalétique cohérente sur l'ensemble du territoire.

2) Développer l'offre de stationnement vélo

Au-delà des aménagements d'itinéraires cyclables, Cœur d'Essonne Agglomération va construire des places de stationnement vélo : 8300 arceaux à terme, dont 1000 déjà existants. Le Plan vélo envisage ainsi un maillage complet du territoire en stationnement pour faire face à l'augmentation du nombre de cyclistes. De plus, un stationnement plus sécurisé en cas de longue durée est à l'étude, notamment dans le cadre du déploiement des stations Véligo en partenariat avec Île-de-France Mobilités.

3) Développer les services et les animations à destination des cyclistes

Le Plan vélo ne se limite toutefois pas qu'au volet technique. Il prévoit aussi la mise en place de mesures d'accompagnement pour favoriser la pratique du vélo. Cœur d'Essonne Agglomération mènera des actions de sensibilisation afin d'encourager l'apprentissage du vélo à l'école et former les adultes à son usage en milieu urbain. Quant à l'achat ou la location longue durée de Vélo à Assistance Électrique (VAE), l'Agglo poursuivra son soutien financier grâce à des dispositifs d'aides spécifiques. Elle accompagnera également l'ouverture de « stations-service vélo » et la création d'ateliers de réparation collaboratifs avec des associations pour réparer et entretenir un parc cyclable en nette augmentation.

Afin de mener à bien ce projet, Cœur d'Essonne Agglomération déposera des demandes de subventions auprès de la Région Île-de-France et du Département de l'Essonne, qui devraient cofinancer le coût global à hauteur de 70 %.

Contact Presse : Vincent ADELIN-POIREL
Tél. : 06 88 09 98 41 / v.adeline-poirel@coeuressonne.fr